

Remboursement des prêts du Compte d'urgence (CUEC):

## **Les députées du Bloc Québécois demandent plus de flexibilité pour les entreprises de la Capitale-Nationale**

**Beauport, le 27 novembre 2023** – À un peu plus d'un mois de l'échéance, les députées du Bloc Québécois de la région de la Capitale-Nationale pressent de nouveau la vice-première ministre Chystia Freeland et le gouvernement fédéral de faire preuve de souplesse à l'égard des entreprises qui ont contracté un prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), lesquelles n'ont pas encore retrouvé le rythme de leurs activités pré-pandémie et peinent à rembourser ces prêts.

Caroline Desbiens, députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix et Julie Vignola, députée de Beauport-Limoilou, étaient entourées de plusieurs représentants de Chambres de commerce et Société de développement commercial de la grande région de Québec lors d'une conférence de presse tenue lundi avant-midi à Beauport.

Signalant que les PME sont l'essence même des économies locales, les députées demandent davantage de flexibilité envers les entrepreneurs dans le remboursement de leur prêt lié au CUEC, notamment par des assouplissements quant à la date de remboursement ou par la possibilité d'entente de paiement.

« Le gouvernement a annoncé un sursis de trois mois pour les PME devant rembourser le CUEC, mais c'est nettement insuffisant pour éviter la vague de faillites qui se profile à l'horizon. Pour avoir droit à la partie subvention, les PME doivent prendre entente avant le 18 janvier et rembourser la totalité du prêt deux mois plus tard le 28 mars. Sinon, les entreprises perdront la portion de subvention et devront rembourser les 60 000\$ avant le 31 décembre 2026 à 5% d'intérêt. Dans les conditions actuelles, des milliers d'entreprises québécoises ne pourront rembourser leur prêt et perdront la subvention qui y est reliée, et cela touchera inévitablement plusieurs PME de notre région », avisent les élues bloquistes.

« Notre demande est simple », explique Caroline Desbiens qui est elle-même issue du monde des affaires. « Il faut repousser d'un an la limite pour rembourser le prêt du CUEC sans perdre la partie subvention et il faut un canal de communication entre le gouvernement et les entreprises ainsi que la possibilité de conclure des ententes de paiements flexibles. De plus, le gouvernement se cache derrière les institutions prêteuses et n'a aucun canal de communication pour les entreprises qui ont des questions ou pour les bureaux de députés qui tentent d'aider les entreprises », déplore Mme Desbiens.

« Le Bloc Québécois joint sa voix à celle de l'Assemblée nationale du Québec. Cette dernière a voté unanimement une motion demandant de repousser l'échéance du 31 décembre 2023 pour le remboursement des prêts liés au CUEC. Depuis, les 13 premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont fait la même demande au premier ministre Trudeau. Tous sont unanimes : Ottawa doit prendre la situation au sérieux et cesser d'ignorer la réalité vécue par nos PME », de conclure Mme Vignola.

– 30 –

Voici les organismes qui appuient officiellement les démarches du Bloc Québécois et des deux députées de la région de Québec :

- La Chambre de commerce de Charlevoix
- La Chambre de commerce de l'Île d'Orléans
- Alliance Affaires Côte-de-Beaupré
- Le Regroupement des gens d'affaires de Beauport
- La Société de développement commercial 3<sup>e</sup> avenue de Limoilou
- La Corporation de développement communautaire de Beauport
- La fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord

Source :

David Rompré

Directeur de bureau

Julie Vignola, députée

Beauport-Limoilou

418 717-5462

Sébastien Aubry

Attaché de presse

Caroline Desbiens, députée

Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix

581 307-8209